

Le 1. 7. 1852 Jacques Lamort céda son imprimerie au libraire Victor BUCK. Pendant deux ans les ateliers restèrent place d'armes où l'ancien propriétaire « ne cessa de les entourer de la même sollicitude paternelle que lorsqu'ils lui appartenaient. » (35)

Quand on se figure qu'avant de pouvoir compter sur la collaboration active de ses fils, Jacques Lamort tenait seul en mains les rênes de ses établissements si dispersés où il occupait, à un certain moment, 400 ouvriers (36), on reste émerveillé devant cette force de travail.

Comme Guillaume PESCATORE et Auguste METZ, Lamort était donc obligé de circuler de tous côtés d'une façon continue. Le trajet se faisait évidemment en voiture ; et comme les jours de son passage étaient connus de tous, les bonnes femmes des différentes contrées avaient pris l'habitude de se poster sur la route, avec leurs paniers, confiantes en l'amabilité de Jacques Lamort pour être menées un bout de chemin. C'était de l'autostop avant la lettre !

Avant de quitter Jacques Lamort-industriel relevons encore qu'il fut également, du moins pendant un certain temps, agent principal de la Compagnie d'Assurances des Propriétaires Réunis. Ainsi qu'il résulte d'un avis « aux intéressés », daté de l'année 1823, M. PROTIN, habitant la maison du pharmacien HOCHHERTZ, Marché aux Herbes, était son « fondé de procuration ». (37)

L'industriel Jacques Lamort joua également un rôle important dans la vie publique de notre pays. Avec une douzaine de personnalités représentatives du monde civil et quelques officiers prussiens il fonda en 1818 la Société du Casino, qui acquit la maison Deitz, l'actuel « Gesellenverein ». Mais dans l'acte de constitution de la « Société littéraire » daté du 27. 4. de la même année, où figurent entre autres les six francs-maçons qui participèrent avec Lamort à la Société du Casino, le nom de Lamort fait défaut. Ne voulait-il pas trop s'engager puisque cette société, en tant que société civile de la Loge, devait acheter plus tard l'ancienne maison des marchands, l'actuel hôtel de la Loge ? (38)

Le 29. 4. 1826 Jacques Lamort contresigna l'appel que les fondateurs de la Société philhellénique de Luxembourg firent à leurs « braves » compatriotes et dont nous avons déjà parlé dans le fascicule deux (page 474).

En 1830, il fut avec G. KÆMPFF, RÖESER et FISCHER-GARNIER, dépositaire des listes de souscription ouvertes en faveur des Belges « victimes des événements » comme s'exprimait diplomatiquement le « Journal de la Ville et du Grand-Duché de Luxembourg. »

Jusqu'à la fin de sa vie, Lamort fit honneur à son renom de philanthrope duquel « la générosité, comme dit Neyen, n'était surpassée que par sa discrétion ».

En 1824 Jacques Lamort entra au Conseil de Régence. Rappelons que, en ces temps, nos conseillers communaux étaient élus au suffrage à deux degrés, par ce collège de vingt-quatre électeurs que M. Calmes